

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de conseillers votants : 14

Le deux Mars deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame le Maire GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 1<sup>er</sup> Avril 2021

**Etaient présents :** Mme GAUME Marie-Françoise, Maire M. NERON Pascal, Adjoint M. GAUDARD Bernard, M. GUICHERD Cyril, M. ALLEGRE Jean-Marc, Conseillers Délégués Mme MOUILLER Annie - Mme BASSOT Christine - M. BELOT Jean-Luc - ROUCHON Dominique, Madame NERON Sylvie, Mme CUISSET Betty, Mme CORNET-MONAT Béatrice, M. PROVOST Eric

Etaient excusés : Mme TRAVARD Patricia qui a donné un pouvoir à Mme GAUME Marie-Françoise  
M. LASSAIGNE Sébastien

Secrétaire de séance : Mme BASSOT Christine

### **OBJET : ACCEPTATION DE L'ACQUISITION DE LA COMMUNE DES PARCELLES SECTION A NUMEROS 509 ET 517 APPARTENANT A M. PEREY JOSEPH DE LENTIGNY**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la procédure de biens sans maître et l'acte de dépôt du 17 Février 2022 concernant le transfert à la commune de Villemontais des parcelles section A 508 et section A 519 au lieu-dit « La Côte ».

Un courrier a été adressé à tous les riverains de ces parcelles, afin de savoir s'ils désiraient les acquérir.

A cette occasion, Monsieur PEREY Joseph a exprimé son souhait de ne pas se porter acquéreur des parcelles de la commune.

Par contre, il propose de vendre à la commune ses deux parcelles cadastrées section A numéro 509 et 517 au lieu-dit « la Côte » pour le prix de 1 € la parcelle.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres :

- accepte d'acquérir les parcelles cadastrées section A numéros 509 et 517 appartenant à Monsieur PEREY Joseph domicilié à Lentigny, 195, rue des Camélias.
- accepte le prix proposé par Monsieur PEREY Joseph soit à 1 € la parcelle.
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à cette acquisition.

Copie conforme au Registre

Fait à Villemontais, 02 Mars 2023

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Christine BASSOT,

GAUME Marie-Françoise

